



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil d'Administration du 27/11/2023
Sous la Présidence de M. HERMENT
Nombre de membres 12
Etaient présents : 7 membres – 1 procuration : 8 votants**

41/2023 MISE EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES.

La Trésorerie demande l'allocation en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 4233,89 € TTC.

En effet, par convention signée le 11 mai 2012 entre la Rit et Haut-Rhin Telecom la RIT s'est engagée à fournir un Service de Location de Fibres entre la rue Jean Jaurès et le lotissement des Boutons d'Or permettant de desservir la cité scolaire du Val d'Argent.

La cité scolaire n'utilise plus ce service ; la société Haut-Rhin Telecom a cessé son activité le 31/12/2022 et a été radiée du Registre du commerce et des sociétés le 12/01/2023.

Le titre 25 de 2021 doit être passé en non-valeur en raison de l'impossibilité de recouvrer cette somme.

Le Conseil d'Administration

APPROUVE la mise en non-valeur de produits irrécouvrables comme ci-dessus indiqués pour un montant total de 4233,89 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

Le directeur de la RIT

Jean-Marc VALENTIN



Le président de la RIT

Marcel HERMENT